

de ce district, la sincère et profonde satisfaction qu'il éprouve en cette circonstance, de constater que le calendrier des affaires criminelles se réduit en ce jour à une feuille vierge et qu'aucune accusation ne sera portée devant cet honorable tribunal.

Et voulant se conformer à l'usage suivi en pareille occurrence, devant la cour du Banc de la Reine, il prie votre honneur de vouloir bien accepter le cadeau symbolique qu'il vous offre avec les sincères souhaits de prospérité et de bonheur pour vous même et tous les membres de votre famille.

C. F. LAPOINTE,
Shérif.

Rimouski, 24 mars 1883.

A l'adresse du shérif de Rimouski, l'honorable juge Allyn a répondu comme suit :

Veuillez bien croire, monsieur le Shérif, ainsi que messieurs les membres du barreau et messieurs les justiciables, que je partage avec vous la satisfaction à laquelle vous venez de faire illusion.

L'absence de crime dans un grand district comme le nôtre, doit certainement être une satisfaction pour nous tous. C'est une preuve de la bonne conduite et de l'honnêteté de la population. Nous avons lieu de nous en féliciter, car malheureusement, d'après les nouvelles qui nous arrivent tous les jours, l'on voit augmenter à l'étranger, sinon dans notre propre pays, les offenses criminelles dans une proportion regrettable.

Il faut aussi espérer que l'absence de crime indique qu'il y a dans le district de l'ouvrage, de l'occupation pour les habitants, et que la tempérance y règne, car, en général, le crime prend sa source dans l'oisiveté et l'ivrognerie.

J'accepte avec plaisir les gants que vous avez l'obligeance de me présenter, et je vous remercie, M. le shérif, de vos bons souhaits pour moi et pour ma famille.

J'ose espérer que nous aurons encore l'occasion d'ouvrir et clore d'autres termes de cette cour sous des conditions aussi favorables que celles d'aujourd'hui.

N. R.—Ce n'est pas la première fois qu'on a l'occasion à Rimouski d'ouvrir et clore le terme des assises dans les mêmes conditions. Nous nous rappelons que le 22 novembre 1880, le shérif présenta des gants blancs à l'honorable juge Caron qui était allé présider le tribunal.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES FÈVES.

La culture de cette plante est très avantageuse et réussit fort bien au Canada. Une raison qui nous porte à en recommander tout particulièrement la culture à l'attention des cultivateurs, c'est que la fève sert on ne peut mieux à la nourriture des bestiaux.

Les fèves sont très employées pour la nourriture des animaux et même elles servent à la nourriture de l'homme. Pour les chevaux, on les fait moudre grossièrement et on les mélange avec l'avoine. C'est la meilleure nourriture que l'on puisse donner à un

cheval; et malgré les travaux très fatigants auxquels les chevaux sont assujettis, on les entretient toujours en bon état en joignant des fèves à leur nourriture. C'est surtout pendant les semences qu'on devrait faire usage de cet aliment. Deux gallons de fèves valent trois gallons d'avoine.

Pour les pores, les veaux, de même que pour les bœufs à l'engrais, on fait également moudre les fèves avec un autre grain, et on en fait des boîtes.

La farine de fèves, mélangée avec le blé, dans la proportion de quatre livres de fèves par cent livres de farine de blé, fait un pain d'un goût excellent et excessivement nourrissant.

Les cotons de fèves fournissent un fourrage supérieur, plus riche même que le foin. En automne, lorsqu'on met les vaches en hivernement, leur lait diminue généralement; donnez leur des cotons de fèves, et la quantité de lait augmentera immédiatement.

E-pèces et variétés de fèves.—On connaît deux espèces de fèves: la fève des marais et la gourgane ou fève à cheval. La fève des marais est la plus généralement cultivée, soit dans les jardins, soit en plein champ. La gourgane est principalement cultivée en plein champ, tant pour la nourriture des chevaux et autres bestiaux que pour l'amendement des terres.

Que de terrains perdus où elles viendraient abondamment. Il ne faut qu'un peu d'industrie et d'activité pour en tirer parti.

Sol.—Malgré la grosseur et le nombre de sa graine, la fève doit être placée dans la catégorie des cultures améliorantes, parce que la petite quantité de ses racines, le nombre et l'épaisseur de ses feuilles, prouvent qu'elle tire la plus grande partie de sa nourriture de l'air: aussi doit-on la faire entrer dans l'assolement des terres fortes et humides, soit pour son grain, soit pour être entamée en vert.

Un sol substantiel, un peu frais et bien fumé, est celui qui convient le mieux aux fèves. Elles n'aiment pas une terre trop ameublie, aussi ne les sème-t-on que sur un seul labour dans les exploitations bien conduites. Elles ne réussissent jamais mieux que sur un pré rompu. Elles ne craignent point un peu d'ombre. Cependant celles qui sont destinées à être mangées en primeurs doivent être semées au midi et dans une terre légère, parce que cette exposition et cette terre les entretiennent dans un degré suffisant d'humidité.

Place dans la rotation.—La fève est une plante sarclée, c'est-à-dire qu'elle reçoit la fumure et des sarclages convenables au nettoiemnt du sol; elle commence donc avec avantage la rotation, et toutes les céréales viennent bien après elle. Elle peut même succéder à elle-même pendant six à sept ans, sans inconvénient. On suit même un assolement de deux ans, composé comme suit: 1^{re} année, fèves fumées et sarclées; 2^e année, blé. Dans les bonnes cultures, on met au moins quatre ans entre chaque retour de la fève.

Préparation du sol.—Tous ceux qui entendent bien la culture de la fève, en terre argileuse, préparent le sol de la manière suivante, ou à peu près: Aussitôt que la récolte précédente est enlevée, on gratte la